SCHEMA DE LA PROCEDURE D'ACCREDITATION ALGERAC

ALGERAC
الهيئة الجزائرية للإعتماد
Organisme Algérien d'Accreditation

Phase I
Réception de la demande

- Dépôt du dossier
- Etude de recevabilité
- Transmission du devis & acquittement des frais
- Visite préliminaire (facultative)
- Signature de la convention d'accréditation

Phase II
Préparation de l'équipe d'évaluation

- Notification de l'équipe d'évaluation
- Validations Et/ou récusions
- Désignation de l'équipe d'évaluation
- Transmission des ordres de mission à l'équipe

Phase III
Préparation & évaluation sur site

- Etablissement du Pan d'évaluation par l'équipe
- Validation par ALGERAC du Plan d'évaluation et envoi à l'OEC
- Réalisation de l'évaluation sur site
- Présentation des constats de l'évaluation
- Evaluation et correction des Fiches d'écarts

Phase IV
Prise de Décision

- Transmission du rapport d'évaluation à ALGERAC
- Présentation et examen du dossier d'évaluation par le CAS
- Décision du CAS
- Validation du certificat et de l'annexe technique

Phase V
Evaluation de surveillance

- Mise en œuvre du Plan de surveillance
- Réalisation des phases II, III et IV
- Décision
- Notification à l'OEC